

## CONSEIL ACADEMIQUE D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

### Délibération n° 2023/11/28-01-CAC

Le **Conseil académique**, en sa séance du 28 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Eric BERTON, Président,

**Vu** le Code de l'éducation,

**Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

### DÉCIDE :

#### OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023

Le Conseil académique, après en avoir délibéré :

#### Article unique :

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Académique du 19 juin 2023, tel qu'annexé à la présente délibération.

**Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Membres en exercice : 75

Quorum : 38

Présents et représentés : 44

Fait à Marseille, le 28 novembre 2023

  
  
**Eric BERTON**  
Président d'Aix-Marseille Université

**PROCÈS-VERBAL**  
**DU CONSEIL ACADEMIQUE**  
**D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

**Séance du Lundi 19 juin 2023**  
**Par conférence audiovisuelle à distance**

**PV soumis pour approbation au Conseil académique du 28 novembre 2023**

**Etaient présents :**

**Eric BERTON – Président**

**POUR LA COMMISSION DE LA RECHERCHE**

**Collège A**

Pascale COLE  
Bruno DAUVIER  
Nathalie RUBIO  
Florence SABATIER-MALATERRE  
Uwe EHRENSTEIN  
Sylvain SENÉ  
Stéphane VIEL  
Jean-Jacques SIMON

**Collège B**

Christian BONNET  
Jean-Philippe TRICOIRE  
Joseph BOUCRAUT  
Marie-Catherine ROUSSELIN-TIVERON

**Collège C**

Nadine RICHEZ-BATTESTI

**Collège D**

Charles FOURMENT  
Béate HOSCHEK-LEMESLE

**Collège E**

Elodie CACCOMO-GARCIA

**Collège F**

Néant

**Collège Usagers**

Amélie FRISON

**Membres extérieurs**

Jean-Marie PAGES

**POUR LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**

**Collège A**

Muriel GIACOPELLI  
Homa LESSAN PEZECHKI  
Xavier LEONCINI  
Sophie CHAUVET

**Collège B**

Hervé MAGNOULOUX  
Alexandrine BERTAUD

**Collège BIATSS**

Béatrice DELORGE

**Collège « Usagers »**

Damien JARFAUT  
Coline ACQUARINI BRUNA  
Christophe LIN  
Ari SAMAK

**Personnalités Extérieures**

Néant

**Etaient représentés :**

- Philippe BRAZEILLES donne pouvoir à Eric BERTON
- Marie-Laure GUIDI donne pouvoir à Eric BERTON
- Anne TORTEL donne pouvoir à Bruno DAUVIER
- Thierry GRANIER donne pouvoir à Nathalie RUBIO
- Solange HERNANDEZ donne pouvoir à Jean-Jacques SIMON
- Jean-Louis MEGE donne pouvoir à Florence SABATIER-MALATERRE
- Pascal GANDOULPHE donne pouvoir à Jean-Jacques SIMON
- Julien FROMONOT donne pouvoir à Joseph BOUCRAUT
- Pierre MAGNIEZ donne pouvoir à Alexandrine BERTAUD
- Catherine AVILES donne pouvoir à Xavier LEONCINI

**Etaient absents sans représentation :**

- Pascal TARANTO
- Bruno DECREUSE
- Gilbert HABIB
- Sophie SERENO
- Véronique GELSI-BOYER
- Charlotte PERRIN
- Christine MUSSARD
- Claire DEBARNOT
- Anne-Laure PROST
- Aisha SALIH
- Alia ALIOU
- Nassim SALEM
- Claudine PIQUE
- Aurore BRUNA
- Céline VIESSANT
- Kathia CHAUMOITRE
- Michel RUQUET
- Marie MONTANT
- Alphonse GIORGI
- Alexandre EMELINA
- Alexandre SIMEONI
- Logan THEBERT
- Raphaël LAMAGNA-MARCIANO
- Omar KHOURSHID
- Nicolas MASTORCHIO
- Angéline RUIZ
- Leonardo PEREZ
- Camille BAGNOL
- Théo LESCENT
- Mathilde CORNET
- Julien D'AMORE
- Meryem HAMIDI ALAOUI
- Véronique DOBRE
- Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON
- Jean-Marc SIBUE

Rappel du nombre total de membres en exercice convoqués au CAC : 75

Quorum : ..... 38

Nombre de présents : ..... **30**

Dont nombre de membres représentés (procurations validées) : ..... **10**

Nombre de membres absents : ..... 35

**Décompte des votants à l'ouverture de la séance : 30 + 10, soit 40 présents ou représentés.**

La séance est ouverte à 14 heures et 3 minutes.

**Madame Clothilde HARTMANN** procède à l'appel.  
Les membres de la DAJI constatent que le quorum est atteint.

**1. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 mars 2023**

Le **Président Eric BERTON**, invite les membres du Conseil académique à formuler leurs observations.

**Aucune observation n'étant formulée, le Président** soumet le procès-verbal à l'approbation des membres du Conseil académique.

**Le procès-verbal de la séance du Conseil académique du 10 mars 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**2. Modification du règlement intérieur de l'Institut ITEM**

A la suite des recommandations du Comité d'Orientation Scientifique du site d'Aix-Marseille en 2015 et à celles du jury Initiatives d'Excellence en 2016, l'Université d'Aix-Marseille a l'objectif de poursuivre sa structuration en améliorant le rayonnement et l'attractivité de ses communautés, reconnues de niveau international, par la création d'instituts formation/recherche.

Il s'agit de donner plus de lisibilité et de visibilité aux thématiques qui feront l'objet de la création d'un institut. Dans cette optique, chaque institut d'établissement est doté d'un règlement intérieur régissant sa gouvernance.

Par ailleurs, avec la disparition du laboratoire MS2E, *MultiScale Material Science for Energy and Environment*, la modification du Règlement intérieur d'ITEM porte sur l'actualisation du nombre de laboratoires composant l'Institut (de 14 au départ, ils ne sont plus que 13) et par conséquent du nombre de voix de chaque laboratoire : les 14 voix du collège 2 sont réparties à parts égales entre les 13 laboratoires composant ce collège (**chaque laboratoire aura 14/13<sup>ème</sup> voix**).

L'ITEM a saisi le Conseil académique à propos de mises à jour de son règlement intérieur ayant recueilli le vote favorable du conseil de l'institut réuni le 20/12/2022.

En séance du 8 décembre 2022, le Conseil d'ITEM a validé les modifications suivantes :

**(Version initiale) Article 2 – Périmètre d'ITEM**

Il est composé de 7 composantes, 14 unités de recherches, listées ci-après :

Unités	Composantes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CEREGE, Centre Européen des Géosciences de l'Environnement</li> <li>▪ IMBE, Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale</li> <li>▪ LPED, Laboratoire Population Environnement Développement</li> <li>▪ MIO, Institut Méditerranéen d'Océanologie</li> <li>▪ RECOVER, Risques, Ecosystèmes, Vulnérabilité, Environnement, Résilience,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ OSU PYTHEAS</li> <li>▪ ALLSH : Faculté Arts, Lettres, Langues Et Sciences Humaines</li> <li>▪ IMPGT : Institut de Management Public et Gouvernance Territorial</li> <li>▪ Faculté des sciences médicales et paramédicales</li> <li>▪ MMSH : Maison méditerranéenne des sciences de l'homme</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ BIAM, Institut de Biosciences et de Biotechnologies d'Aix-Marseille</li> <li>▪ CERGAM Centre d'Etudes et de Recherche en Gestion d'Aix-Marseille</li> <li>▪ DICE, Droit International Comparé et Européen</li> <li>▪ ESPACE, Étude des Structures, des Processus d'Adaptation et des Changements de l'Espace</li> <li>▪ LCE, Laboratoire de Chimie de l'Environnement</li> <li>▪ MS2E, MultiScale Material Science for Energy and Environment</li> <li>▪ TELEMME, Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale – Méditerranée</li> <li>▪ LIEU, Laboratoire interdisciplinaire en urbanisme</li> <li>▪ LAMES, Laboratoire méditerranéen de sociologie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faculté de Droit et de sciences Politiques</li> <li>▪ Faculté des sciences</li> </ul>
--	--

- ⇒ Modifications approuvées par le conseil de l'Institut ITEM en séance du 8 décembre 2022
- ⇒ (Version modifiée) Article 2 – Périmètre d'ITEM
- ⇒

Il est composé de 7 composantes, 13 unités de recherches, listées ci-après :

Unités	Composantes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CEREGE, Centre Européen des Géosciences de l'Environnement</li> <li>▪ IMBE, Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale</li> <li>▪ LPED, Laboratoire Population Environnement Développement</li> <li>▪ MIO, Institut Méditerranéen d'Océanologie</li> <li>▪ RECOVER, Risques, Ecosystèmes, Vulnérabilité, Environnement, Résilience,</li> <li>▪ BIAM, Institut de Biosciences et de Biotechnologies d'Aix-Marseille</li> <li>▪ CERGAM Centre d'Etudes et de Recherche en Gestion d'Aix-Marseille</li> <li>▪ DICE, Droit International Comparé et Européen</li> <li>▪ ESPACE, Étude des Structures, des Processus d'Adaptation et des Changements de l'Espace</li> <li>▪ LCE, Laboratoire de Chimie de l'Environnement</li> <li>▪ <del>MS2E, MultiScale Material Science for Energy and Environment</del></li> <li>▪ TELEMME, Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale – Méditerranée</li> <li>▪ LIEU, Laboratoire interdisciplinaire en urbanisme</li> <li>▪ LAMES, Laboratoire méditerranéen de sociologie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ OSU PYTHEAS</li> <li>▪ ALLSH : Faculté Arts, Lettres, Langues Et Sciences Humaines</li> <li>▪ IMPGT : Institut de Management Public et Gouvernance Territorial</li> <li>▪ Faculté des sciences médicales et paramédicales</li> <li>▪ MMSH : Maison méditerranéenne des sciences de l'homme</li> <li>▪ Faculté de Droit et de sciences Politiques</li> <li>▪ Faculté des sciences</li> </ul>

**Article 3.3 Conseil d'institut (version initiale/version modifiée)**

La répartition des voix est la suivante : 5 voix pour l'OSU Pythéas, 2 voix pour l'IMPGT, 2 voix pour l'ALLSH, 2 voix pour la faculté des sciences, 1 voix pour MMSH, 1 voix pour la faculté de Faculté des sciences médicales et paramédicales, 1 voix pour la faculté de Droit et de sciences Politiques (14 voix	La répartition des voix est la suivante : Les 14 voix du collège 1 sont réparties ainsi : 5 voix pour l'OSU Pythéas, 2 voix pour l'IMPGT, 2 voix pour l'ALLSH, 2 voix pour la faculté des sciences, 1 voix pour MMSH, 1 voix pour la faculté de Faculté des sciences médicales et
---	--

pour le collège 1), 1 voix par laboratoire (14 voix au total pour le collège 2)

paramédicales, 1 voix pour la faculté de Droit et de sciences Politiques (14 voix pour le collège 1)

**Les 14 voix du collège 2 sont réparties à parts égales entre les 13 laboratoires composant ce collège (chaque laboratoire aura 14/13<sup>ème</sup> voix)**

**Le règlement intérieur de l'Institut ITEM est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **3. Additif à la Campagne d'emplois 2023**

**Monsieur Damien VERHAEGHE** expose qu'à la suite de la démission récente d'un professeur associé à la FDSP, la composante demande le recrutement d'un maître de conférences (MCF) au fil de l'eau en section 01-Droit privé et sciences criminelles, en mutation exclusive et pour une prise de poste au 01/12/2023, afin de pourvoir le poste vacant au sein du pôle transports.

La FDSP utilise donc sa masse salariale afin de recruter un enseignant expérimenté dans le cadre d'une transformation de poste.

La FSMPM vient d'obtenir la création d'un poste de MCF au 01/09/2023 (Séjour de la santé) dans le cadre des CNU (90-91-92) et qui sera employé pour recruter un enseignant en maïeutique, section CNU 90 dans le cadre de la campagne au fil de l'eau (affectation au 15/15/2023).

Ces deux demandes intervenant après le vote de la campagne d'emplois 2023 par les instances de l'établissement (CAC du 02/12/2022), un additif à la campagne d'emplois des Enseignants-chercheurs est donc nécessaire afin de procéder aux recrutements souhaités au fil de l'eau.

En résumé, la campagne d'emplois votée pour l'année 2023 est modifiée d'une part par la transformation d'un poste au sein de la FDSP et d'autre part par l'ajout d'un poste supplémentaire issu d'une création de poste destiné à la FSMPM.

**L'additif à la campagne d'emplois pour l'année 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures et 16 minutes.*

Fait à Marseille, le 19 juin 2023



**Eric BERTON**  
Président d'Aix-Marseille Université